

Portant sur la circulation pour travaux
Pose d'un coussin berlinois en béton sur la D63
Rue de la Libération

MAIRIE

LE VAUDOUÉ
77123



Téléphone 01 64 24 50 10

Le Maire de la commune du **Vaudoué**,

VU le Code de la route, et notamment ses articles L411-1 à L411-7,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6.1,
VU la demande de TRAVAUX PUBLICS DE SOISY, représentée par M. Julien GUIGNARD, pour des travaux d'aménagement de surface (pose d'un coussin berlinois en béton) sur la D63 - Rue de la Libération 77123 LE VAUDOUÉ,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8ème partie du livre I (signalisation temporaire),
VU les pièces jointes à la demande, incluant un plan de situation et un schéma de signalisation,
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour garantir la sécurité des usagers et des travailleurs pendant la durée des travaux,

ARRÊTE :

ARTICLE 1ER : La circulation sera **interdite** sur la **D63 - Rue de la Libération - 77123 LE VAUDOUÉ**, pour les **véhicules légers et poids lourds**, en raison des travaux de pose d'un **coussin berlinois en béton** effectués par **TRAVAUX PUBLICS DE SOISY** domicilié, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX.

Du 21 septembre 2026, et pour une durée de 90 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La fermeture à la circulation sera totale pour la durée des travaux. Aucune déviation n'est prévue, mais une signalisation temporaire conforme à la réglementation sera mise en place par TRAVAUX PUBLICS DE SOISY pour informer les usagers.

ARTICLE 3 : TRAVAUX PUBLICS DE SOISY est tenue de s'assurer de la **pose, du maintien et du retrait** de la signalisation spécifique au chantier de garantir la sécurité des usagers et des travailleurs et d'informer la mairie de toute modification ou interruption des travaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire du Vaudoué, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de La-Chapelle-la-Reine, et M. Julien GUIGNARD (TRAVAUX PUBLICS DE SOISY) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La-Chapelle-la-Reine,
- Monsieur le chef de corps des services d'incendie et de secours de La-Chapelle-la-Reine,
- Monsieur le chef de l'agence Routière Départementale,
- TRAVAUX PUBLICS DE SOISY.

Fait au Vaudoué, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Michel CALMY

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Vaudoué. The seal features a central emblem with a tower and the text "LE MAIRE LE VAUDOUE" around the top and "ne-e-Maire" at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the seal, extending to the right.